

Objet de la consultation

Etude de déclinaison de la « Trame Verte et Bleue » (TVB) au sein du territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche et mise en cohérence des programmes d'actions locaux sur les espaces agricoles, forestiers et aquatiques

Cahier des clauses techniques particulières



Maître d'Ouvrage :

Communauté de communes de la Vallée de la Bruche

114 Grand Rue

67130 SCHIRMECK:

Interlocuteur technique : Jean Sébastien LAUMOND

Date limite de remise des offres : 30 Octobre 2018 à 12 H 00

Sommaire :

Table des matières

Table des matières	2
1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE	4
Maitre d'ouvrage de l'opération :	4
Le territoire de la Vallée de la Bruche :	4
Contexte et objectifs de l'AMI « Trame verte et bleue régionale Grand Est en faveur de la biodiversité » :	5
2. OBJET DE LA CONSULTATION ET DÉFINITION DE LA PRESTATION	9
Objet et contenu de la mission	9
Déroulement de la mission	10
Les deux phases de la mission	10
Première phase - Tranche ferme	11
Etape 1 - Recueil des données - Analyse de l'état actuel des éléments de la TVB sur l'ensemble du territoire intercommunal.	11
Etape 2 - Traitement géomatique des données disponibles – Etablissement de la typologie des sous-trames	11
Etape 3 - Synthèses cartographiques de la TVB et des Zones Humides de la CCVB, sous-trame par sous-trame	15
Etape 4 -Hiérarchisation des enjeux par sous-trame - Rédaction d'une notice d'actions types	15
Etape 5 : Mise en œuvre de la cohérence TVB au regard des compétences de la CCVB	15
Finalisation des livrables de la première phase	15
Planning détaillé de la première phase de l'étude	16
Deuxième phase - Tranches optionnelles	17
<i>Mission A</i> :	17
<i>Mission B</i> :	18
<i>Mission C</i> :	19
Planning détaillé de la deuxième phase de l'étude	19
3. VIE DE L'ÉTUDE	20
Le prestataire : compétences et moyens	20
Comité de pilotage de l'étude	21
Réunions du prestataire avec le Comité de pilotage	21
Réunions intermédiaires avec le prestataire	22
Délais de réalisation	22

4. PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ	23
La présentation et jugement des offres	23
Type de procédure	23
Sous-traitance.....	23
Prix - Variation dans les prix - Règlement des comptes	23
Type de prix	23
Etablissement du prix.....	23
Mois d'établissement des prix du marché	24
Révision du prix du marché	24
Règlement des comptes	24
Règlement en cas de cotraitance ou de sous-traitance	24
Délai de paiement	24
Pièces constitutives du marché.....	24
Assurances.....	25
Pénalités	25
Résiliation	25
Tribunal compétent en cas de litige	25
Dérogations aux documents généraux.....	25

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Maitre d'ouvrage de l'opération :

La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (CCVB)

Le territoire de la Vallée de la Bruche :



26 communes - 300 Km²

Contexte et objectifs de l'AMI « Trame verte et bleue régionale Grand Est en faveur de la biodiversité » :

1 / Contexte

Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) porté conjointement par la Région Grand Est et l'Etat vise à créer ou restaurer un maillage d'espaces naturels (trame verte et bleue - TVB) sur l'ensemble du territoire régional afin de préserver la biodiversité et d'assurer les conditions de maintien à long terme des espèces animales et végétales (alimentation, circulation, reproduction...), ainsi que leur survie face aux changements climatiques.

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016 élargit les interventions des Agences de l'Eau à la biodiversité terrestre en plus des actions qu'elles mettaient déjà en œuvre dans le cadre de leurs politiques d'intervention sur les zones humides.

En effet les enjeux en matière de reconquête de la biodiversité et le développement des interactions entre les milieux secs et humides sont primordiaux au sein d'un même territoire.

Dans le cadre de cet Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), la Région, les Agences de l'Eau et l'Etat mettent en commun leurs moyens humains et financiers. Par ce partenariat, ils souhaitent :

- aider les porteurs de projets à se mobiliser dans la mise en œuvre des SRCE et plus largement des objectifs de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ;
- favoriser les synergies au sein des projets territoriaux pour une mise en œuvre conjointe des politiques « biodiversité et eau »;
- faciliter la mise en œuvre des compétences biodiversité, notamment en lien avec l'eau, par les collectivités locales et l'ensemble des acteurs ;
- renforcer les partenariats sur les territoires
- favoriser des démarches innovantes d'acteurs publics, économiques et associatifs.

2 / Transversalité entre « Trame verte et bleue » et politique paysagère en Bruche

La «trame verte et bleue» en Vallée de la Bruche

Le SRCE Alsace a identifié au sein du territoire de la Bruche un certain nombre de secteurs à enjeux. Ceux-ci concernent principalement les fonds de vallée classés en « Réservoirs de biodiversité » et en axes intra vallée (axes de passage). Le territoire va concentrer l'étude et ses actions sur ces secteurs de fond de vallée identifiés au sein du SRCE.

Le corridor écologique d'importance nationale concerné :

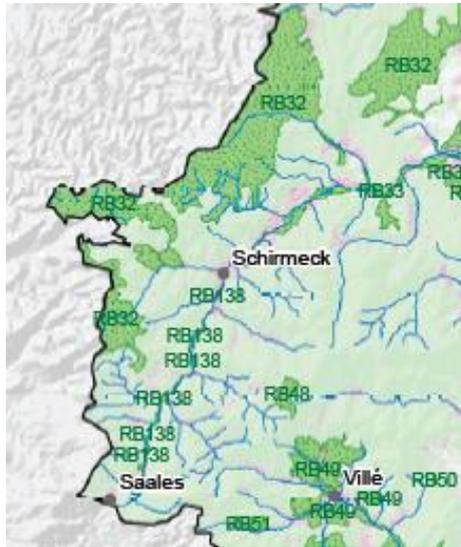
1/ CN11- Vallée de la Bruche



Les réservoirs de biodiversité concernés :

1/ RB 33 – Vallée de la Bruche et Ried d’Altorf : Prise en compte de ce secteur pour la partie RB en amont de Heiligenberg-Mollkirch, ainsi que des fonds de vallée perpendiculaires et affluents de la Bruche.

2/ RB 138 – Cours de la Bruche en amont de Schirmeck



Les axes intra vallée qui se situent (de l’aval vers l’amont) :

1/Sur la vallée de la Bruche :

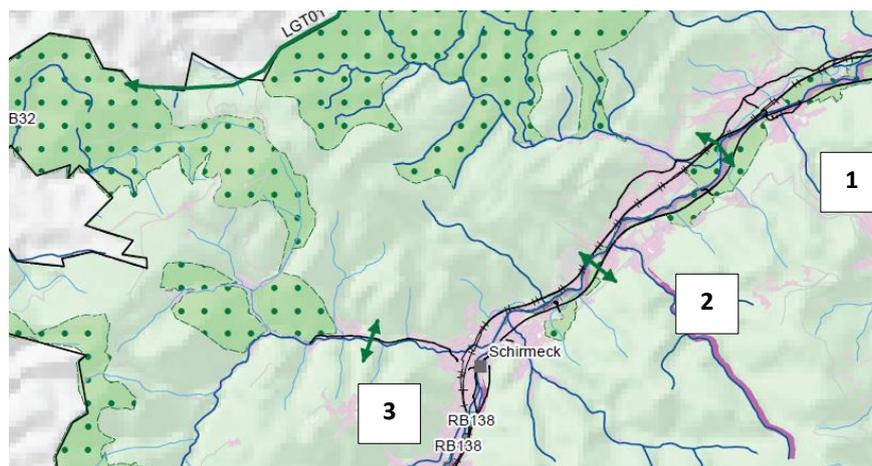
Entre les communes de Lutzelhouse – Muhlbach-sur-Bruche et Wisches -Schwartzbach(Russ)

2/Sur la vallée de la Bruche :

Entre les communes de et Wisches – Russ et Schirmeck - Barembach

3/ Sur la vallée du Framont :

Entre Schirmeck - La Broque et les hameaux de Wackenbach (Schirmeck) et Vacquenoux (La Broque)



Par ailleurs, le territoire est inscrit au sein du SRCE dans des unités naturelles et paysagères « Vallées vosgiennes et Massif des Vosges moyennes »

Le territoire est également concerné par les corridors écologiques de continuités forestières dédiés au Grand tétras (RB 32 et les LGT 01 à LGT 05). Cette composante fait partie intégrante du DOCOB Natura 2000 du Donon et est pris en compte dans le cadre de la mission assurée par la communauté de Communes de la Vallée de la Bruche. Elle en assure l’animation depuis 2018 et a recruté à cet effet un chargé de mission. De ce fait, il est proposé de ne pas « sur-étudier » ce point

dans le cadre de ce programme. Il sera cependant demandé au BE en charge de ce programme de prendre en compte les éléments intégrés au sein du DOCOB et de les intégrer aux conclusions de l'étude.

Cf en annexe 1 : extraits des fiches de synthèse du SRCE + dossier photographiques des secteurs prioritaires TVB

La politique paysagère intercommunale

Au XIX^e siècle, la vallée de la Bruche, située au cœur du Massif des Vosges, est le foyer d'une activité industrielle textile associée à une pluriactivité agricole et forestière. Suite au déclin textile fin 1960, l'exode rural s'amplifie et le territoire en subit les conséquences néfastes : fermeture des usines textiles, abandon des terres des ouvriers-paysans, plantations importantes de résineux sur les anciens prés, développement de friches herbacées et arborées autour et au sein même des villages... Les espaces ouverts se ferment en parallèle de la perte de vitesse de l'économie.

Depuis plus de 30 ans, les élus de la Vallée de la Bruche œuvrent à une politique active de développement local dont la gestion des espaces naturels et des paysages sont des axes essentiels. Cette politique a pour but de lutter contre l'extension des friches agricoles et des plantations de résineux, de gérer les friches industrielles et de remédier à la dégradation générale du bâti.

Pour mettre toutes les chances de son côté, l'intercommunalité s'est dotée d'un chargé de mission à temps plein cumulant une vision stratégique globale et une présence très opérationnelle sur le terrain. Son rôle est d'apporter l'ingénierie complémentaire indispensable aux communes pour valoriser les bonnes pratiques, notamment par le biais des associations foncières pastorales (AFP) locales dont les premières expérimentations ont conforté les intérêts de la démarche : améliorer le cadre de vie des habitants et avoir plus de lumière et d'ouverture. Le champ d'action a ensuite été élargi au-delà du contact avec les acteurs fonciers, pour devenir un outil de gestion des milieux naturels, d'urbanisme et de projet intercommunal, car le défi majeur de la politique paysagère engagée était d'en faire partager les enjeux et les objectifs par l'ensemble de la population.

Concrètement, cela s'est traduit par la reconquête de terres abandonnées (500 ha de terres communales, 500 ha de terres privées), la suppression de boisements qui dénaturent les paysages et les berges des ruisseaux à travers des opérations communales, la création de 23 AFP regroupant plus de 3600 parcelles appartenant à plus de 1600 propriétaires, l'acquisition de parcelles par les communes, la préservation de sites naturels inscrits ou non en sites NATURA 2000, la création de deux fermes-relais agricoles pour soutenir l'installation de nouveaux agriculteurs, la mise en œuvre de mesures agro-environnementales en partenariat direct avec les professionnels agricoles...

Cette politique paysagère repose sur l'articulation fine entre politique publique et initiative privée qui lui a valu une mention spéciale au Grand Prix national du paysage en 2017.

Aujourd'hui, elle a atteint ses objectifs par une gestion et un intérêt de tous au quotidien. **De nombreuses espèces animales et végétales réapparaissent au sein de la Vallée de la Bruche, mettant ainsi en évidence les liens entre qualité des paysages, qualité du cadre de vie et qualité de l'environnement.**

3 / Objectifs recherchés

Etude de la déclinaison de la «trame verte et bleue » et mise en cohérence des programmes d'actions locaux sur les espaces à vocations agricoles, forestiers et aquatiques.

Le travail entrepris au cours de ces trente dernières années est désormais reconnu par bon nombre d'acteurs locaux mais aussi par nos partenaires institutionnels.

Une implication dans les dossiers agro-environnementaux, des OLAE aux CTE puis aux MAET et MAEC, dans les sites NATURA 2000, dans la gestion des milieux humides (compensation zones humides) témoigne de l'intérêt porté par la collectivité à poursuivre les efforts engagés en matière de gestion durable et paysagère des milieux naturels de son territoire.

Une ère nouvelle s'ouvre, des attentes naissent, et face à des enjeux agricoles et environnementaux de plus en plus prégnants qui font jour, il est important aujourd'hui de se donner les outils et les moyens de **conforter la qualité environnementale des fonds de vallées aux enjeux identifiés et qu'ils viennent renforcer la qualité des paysages agricoles et/ou forestiers du territoire**. La collectivité souhaite intégrer encore davantage aujourd'hui les notions de connaissance, de conservation et de gestion respectueuse de son patrimoine biologique sur les espaces ouverts et forestiers en lien avec les différents partenaires (acteurs économiques, collectivités, associations...).

Cf en annexe 2 : Données principales de la politique paysagère intercommunale de la Vallée de la Bruche

C'est pourquoi, il a été décidé de s'engager dans un programme pluriannuel intitulé :

Mise en cohérence «trame verte et bleue» et programmes d'actions sur les espaces à vocations agricoles, forestiers et aquatiques.

La CCVB est consciente de la nécessité de préserver la biodiversité du territoire. Les pratiques agricoles extensives ont contribué à des richesses écologiques du territoire qui valorisent le patrimoine et son image. La qualité environnementale globale des espaces ouverts et forestiers du territoire de la Bruche (diversité biologique faunistique et floristique, préservation de landes d'altitude, préservation de milieux humides de fonds de vallée...) contribue à un maillage fonctionnel des milieux naturels dont les plus remarquables ont été identifiés au titre de NATURA 2000 et maintenant dans le cadre du SRCE Alsace.

La Communauté de communes, en s'engageant dans ce programme AMI-TVB, identifie la mise en œuvre de trois axes de travail :

- Un axe 1 : ETUDE – APPROFONDISSEMENT DES CONNAISSANCES
- Un axe 2 : ACTIONS
- Un axe 3 : ANIMATION-COMMUNICATION-SENSIBILISATION

**La CCVB va s'attacher dans le cadre de ce cahier des charges à la mise en œuvre de l'axe 1 :
ETUDE– APPROFONDISSEMENT DES CONNAISSANCES**

2. OBJET DE LA CONSULTATION ET DÉFINITION DE LA PRESTATION

Objet et contenu de la mission

Il est proposé de mettre en œuvre une étude de faisabilité de la TVB sur l'ensemble du territoire la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (26 Communes, 330 Km²), en vue de disposer d'un inventaire le plus exhaustif des milieux à enjeux environnementaux, qui sont inclus au sein du SRCE, mais également sur les secteurs adjacents (vallées et affluents de la Bruche).

Les principaux secteurs concernés sont :

- Les Réservoirs de biodiversité : ils intègrent principalement le cours de la Bruche et la vallée principale de la Bruche. (RB 33 et RB 138)
- Pour partie, le corridor écologique d'importance nationale CN11
- Les trois axes intra vallées
- L'ensemble des vallées perpendiculaires à la Vallée de la Bruche (Affluents principaux : La Moussière, L'Evreuil, La Climontaine, La Nau, Le Champenay, Le Ranville, Le Reula, La Chirgoutte, La Rothaine, Le Framont ...) qui, pour partie, sont recensées en ZNIEFF de type 1.
- Les massifs forestiers dont une partie relève d'une inscription au titre de Natura 2000 (Les DOCOB étant approuvés et l'animation assurées par la CCVB)

Le territoire de la Bruche est caractérisé principalement par les sous trames suivantes :

- La sous-trame forestière ;
- La sous-trame prairiale ;
- La sous-trame aquatique ;
- La sous-trame humide ;
- La sous-trame arboricole ;
- La sous-trame urbaine ;

Il existe déjà un certain nombre de données sur les fonds de vallée et les milieux humides de la Vallée de la Bruche (données issues des études des DOCOB Natura 2000, SAGEECE, Zonage MAEC, Gemapi, Znieff, Suivi compensation zone humide...), celles-ci devront être complétées par une mission de terrain. Par ailleurs, des données existent sur les territoires adjacents tels que le territoire de la Déodatie, la vallée de Villé et celles-ci devront aussi être collectées pour alimenter le travail de diagnostic.

Ainsi, afin de déterminer les conditions de mise en œuvre de la trame verte et bleue par la CCVB à son échelle, en tenant compte des actions déjà engagées par ailleurs sur le territoire intercommunal, une étude approfondie de la biodiversité est nécessaire.

La CCVB souhaite en effet bénéficier d'un socle de connaissance suffisant pour piloter et coordonner un projet intercommunal en faveur de la trame verte et bleue et de la biodiversité. L'étude doit lui permettre de conforter ces actions : savoir où et comment agir, tout en tenant compte des enjeux spécifiques par trame et sous trame en lien avec la politique paysagère intercommunale.

Cette étude constituera un outil complémentaire aux données existantes sur le territoire (Projet de territoire, Plan de paysage intercommunal, DOCOB's Natura 2000, ...) pour conforter une animation territoriale dans ce domaine. Elle prendra en compte les projets émergeant sur le territoire intercommunal.

Pour servir les grands objectifs de l'étude, le prestataire s'attachera à :

- Développer une meilleure connaissance de la biodiversité du territoire intercommunal ;
- Définir et prioriser les secteurs où les enjeux habitats/espèces sont les plus forts et où il sera nécessaire de déployer des diagnostics terrain approfondis ;
- Définir les enjeux par sous trames ;
- Hiérarchiser les espaces du territoire au regard de ces enjeux sous trames ;
- Identifier les points de conflit/rupture les plus forts par sous-trame et définir les actions de connaissance complémentaire/préservation/restauration /... qu'il serait nécessaire à mettre en œuvre au regard notamment des projets en cours.
- Définir des actions de préservation et de restauration de la TVB.

La réflexion méthodologique du prestataire se fera sur l'ensemble du territoire intercommunal, mais les inventaires de terrain qui seront nécessaires devront être ciblés sur des périmètres plus réduits. (cf mission Tranche2)

Déroulement de la mission

La caractérisation et le diagnostic de l'état écologique des milieux devront servir de base à la définition et à la hiérarchisation des différents types d'actions à mettre en œuvre sur le territoire (Axe 2 et 3 de l'AMI TVB) Ce travail servira de socle pour l'élaboration de plans d'actions et de gestion sur un certain nombre de secteurs à enjeux majeurs : les actions concrètes seront engagées suite à cette mission et aux résultats obtenus.

Ce travail passe par une mission à confier à un Bureau d'Etudes aux compétences avérées dans les domaines de l'identification, évaluation et cartographie des habitats et des espèces, ainsi que dans les domaines de l'animation et de la pédagogie.

Les deux phases de la mission

La méthodologie décrite ci-dessous est générale. Le candidat devra joindre à son offre une notice méthodologique détaillée en s'attachant à répondre aux objectifs de la présente étude.

- 1 Première phase** : recueil des données, synthèse et croisement des données pour l'élaboration d'un diagnostic complet par sous - trames – synthèse cartographique – mise en évidence et hiérarchisation des enjeux prioritaires de préservation / restauration des réservoirs de biodiversité et des continuités écologiques du territoire.

Cette première phase se compose d'une tranche Ferme qui comporte 5 étapes

- 2 Deuxième phase** : Il s'agit d'enclencher une ou plusieurs mission (A, B, C) d'expertise terrain pour un nombre limité de points noirs/sites/secteurs à enjeux répondant à des enjeux multiples et prioritaires pour la collectivité vis-à-vis de la TVB

Cette deuxième phase se compose d'une 3 tranches optionnelles

Première phase - Tranche ferme

Etape 1 - Recueil des données - Analyse de l'état actuel des éléments de la TVB sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Elle consistera à analyser à partir des données existantes et de visites de terrain, l'état de conservation et l'état de fonctionnalité :

- des réservoirs identifiés dans le SRCE (réservoirs de biodiversité et des différents corridors)
- des sites majeurs des sous trames identifiées sur le territoire.

Lors de cette 1ère étape, il s'agit de synthétiser les informations et données fournies, d'identifier puis de recueillir les données manquantes nécessaires à l'amélioration du modèle d'occupation du sol, de synthétiser et de croiser ces données pour l'élaboration d'un diagnostic territorial complet par sous-trame (état, pressions/obstacles/ruptures, actions ou projet en cours ou à venir).

L'étude devra prendre en compte les études réalisées ou en cours sur le territoire par le maître d'ouvrage ou par les acteurs locaux identifiés sur le territoire ; éléments fournis par la communauté de Communes de la Vallée de la Bruche (*cf Annexe 3 du présent cahier des charges : liste des données disponibles*).

A l'issue de l'examen de ces éléments fournis, le candidat justifiera dans son offre la nécessité de rechercher des données et informations complémentaires et/ou d'acquérir de nouvelles données auprès d'organisme producteurs. Il en précisera la nature et le producteur afin de faciliter l'introduction du prestataire par le maître d'ouvrage auprès de ces derniers. Aucun achat de données n'est envisagé pour la réalisation de cette étude.

Le prestataire se rapprochera des acteurs locaux pour recueillir les informations et les données nécessaires à la conduite des étapes suivantes. Des entretiens individuels seront alors menés notamment avec l'Agence Française de la Biodiversité, la DDT 67 (Service Eau, Environnement Biodiversité), le service Environnement ENS du Conseil Départemental 67, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, le SCoT Bruche Mossig, ainsi que les associations locales de protection de l'environnement, et la DREAL Grand Est.

Le prestataire devra identifier les principaux réservoirs de biodiversité connus de notre territoire et identifier les données habitats/faune/flore déjà géolocalisés. Il devra également récupérer les documents de gestion respectifs lorsqu'ils existent (DOCOB de sites Natura 2000,...).

Etape 2 - Traitement géomatique des données disponibles – Etablissement de la typologie des sous-trames

Les données du contexte micro-local (topographie, géologie, positionnement par rapport au réseau hydrographique...) permettront de dresser une typologie au sein des différentes sous-trames.

Chaque espace naturel identifié au cours de la première étape sera intégré dans cette typologie en fonction de ses caractéristiques les plus marquantes.

Pour chaque type d'espace, quelques échantillons, jugés particulièrement représentatifs, seront sélectionnés et feront l'objet d'une analyse plus approfondie lors de l'étape suivante. Le choix de ces échantillons, notamment au niveau géographique, tiendra compte des démarches engagées au niveau des communes membres de la CCVB et des différents acteurs du territoire.

Une réunion de rendu intermédiaire sera organisée à l'issue de cette étape, afin de valider la cartographie, la typologie et le choix des échantillons.

Etablissement de la typologie des sous-trames

Le territoire de la Bruche est caractérisé principalement par les sous trames suivantes :

- la sous-trame forestière,
- la sous-trame prairiale,
- la sous-trame aquatique.
- la sous-trame humide.
- la sous-trame arboricole
- la sous-trame urbaine ;

La sous – trame forestière

La mission du prestataire consiste à établir :

- une cartographie au 1/5 000^{ème} de la sous-trame forestière à partir des données issues de l'étude trames verte et bleue du SCoT et des autres données existantes. Cette cartographie mettra en exergue les zones à enjeux, notamment sur les franges des zones urbanisées ;
- une typologie des boisements ;
- une identification des îlots et une hiérarchisation de leur importance écologique en fonction de leur rôle fonctionnel dans les flux faunistiques et floristiques ;
- une cartographie des espaces à enjeux et une justification de ce classement ;
- un ensemble de propositions d'actions de préservation et/ou de restauration du milieu et des continuités présenté sous la forme d'une notice.

Les espaces forestiers seront caractérisés en termes :

- de surface et de linéaire de lisières, ainsi que de compacité ;
- de qualité et de structure des peuplements (utilisation possible de la base IFN) ;
- d'environnement (types d'espaces en contact) ;
- d'isolement ;
- de vulnérabilité (pression foncière, évolution naturelle, isolement...).

La sous-trame prairiale

La sous-trame prairiale est composée de prairies permanentes essentiellement.

La mission du prestataire consiste à établir :

- une cartographie au 1/5 000^{ème} de la sous-trame forestière à partir des données issues de l'étude trames verte et bleue du SCoT et des autres données existantes. Cette cartographie mettra en exergue les zones à enjeux notamment sur les franges urbaines ;
- une typologie des prairies ;
- une cartographie des espaces à enjeux et une justification de ce classement ;
- un ensemble de propositions d'actions prioritaires de préservation et /ou du milieu et des continuités présenté sous la forme d'une notice.

Les prairies se caractérisent suivant :

- leur caractère potentiellement permanent ou temporaire ;
- leur intégration dans le relief ;
- le niveau hydrique des sols (prairies humides, mésophiles, sèches) ;
- leur surface et leur isolement ;
- leur environnement ;
- leur vulnérabilité et les possibilités de conservation et d'amélioration ;
- leur fonction paysagère au sein d'un territoire ou le taux de boisement est supérieur à 75%.

La sous – trame aquatique (trame bleue)

L'étude de la sous-trame aquatique repose sur une analyse des lits mineurs des cours d'eau du territoire, en portant un regard particulier sur l'analyse de l'état hydromorphologique du cours d'eau, un recensement de l'ensemble des obstacles à l'écoulement et une identification des obstacles infranchissables prioritaires.

La mission du prestataire consiste à établir :

- une identification des lits mineurs de cours d'eau, ruisseaux et/ou fossés associés permettant leur hiérarchisation sur la base des données existantes en utilisant notamment la base de données SYRAH, le système d'informations sur l'eau du bassin Rhin-Meuse (SIERM) et le référentiel des obstacles à l'écoulement ;
- la création d'une cartographie au 1/5 000^{ème} de la sous-trame ;
- une typologie détaillée en fonction de la diversité des types de cours d'eau, des pressions qui s'y appliquent et de leur potentiel de biodiversité ;
- une cartographie des espaces à enjeux et une justification de ce classement ;
- une identification des obstacles à l'écoulement présents sur le linéaire et une synthèse des études, ou expertise existantes sur leur franchissabilité (biologique et sédimentaire) de chacun d'eux permettant de les hiérarchiser ;
- un ensemble de propositions d'actions de préservation et/ou de restauration du milieu et des continuités présenté sous la forme d'une notice.

La sous – trame humide - (trame bleue)

L'étude de la sous-trame humide (ou hydrophile) vise une pré – localisation de niveau 1 (cartographie de signalement), selon la méthodologie de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse. Les zones humides potentielles (ZHP) sont des zones au sein desquelles il y a une forte probabilité d'identifier une zone humide effective. Elles furent originellement humides, mais ont pu perdre ce caractère suite à des modifications anthropiques (drainage, remblai, mise en culture...mais aussi en raison de l'exploitation minière

La mission du prestataire consiste à établir :

- une cartographie au 1/5 000^{ème} de la sous-trame humide à partir des données issues de l'étude trames verte et bleue du SCoT et des autres données existantes. Cette cartographie mettra en exergue les zones à enjeux notamment sur les franges urbaines ;
- une typologie des zones humides ;
- une cartographie des espaces à enjeux et une justification de ce classement ;
- un ensemble de propositions d'actions prioritaires de préservation et /ou du milieu et des continuités présenté sous la forme d'une notice.

Les zones humides se caractérisent suivant :

- leur caractère potentiellement humide ou non ;
- leur intégration dans le relief ;
- le niveau hydrique des sols ;
- leur surface et leur isolement ;
- leur environnement ;
- leur vulnérabilité et les possibilités de conservation et d'amélioration.

La sous – trame vergers

Les vergers sont une des composantes importantes du paysage et de la biologie de la CCVB.

Ces vergers présentent un réel intérêt écologique en proposant une grande diversité de gîtes pour la faune. Leur forme souvent en lanières et la multitude de propriétaires permettent des développements floristiques divers, donc intéressants.

La mission du prestataire consiste à établir :

- une cartographie au 1/5 000^{ème} de la sous-trame à partir des photos aériennes et des cartes IGN récentes. Cette cartographie mettra en exergue les zones à enjeux notamment sur les franges urbaines ;
- une typologie des vergers, à partir de l'étude des données existantes ;

- une hiérarchisation de leur importance écologique en fonction de leur rôle fonctionnel dans les flux faunistiques et floristiques ;
- une cartographie des espaces à enjeux et une justification de ce classement ;
- un ensemble de propositions d'actions de préservation et/ou de restauration du milieu et des continuités présenté sous la forme d'une notice.

Les vergers se caractérisent suivant :

- leur positionnement ;
- la nature du sol ;
- leur surface, leur densité et leur morphologie ;
- leur dynamique (en exploitation, à l'abandon, manque d'entretien, enrichés, reconquis par la forêt) ;
- leur degré de fermeture ;
- leur environnement ;
- la variété de la strate inférieure ;
- le degré d'accessibilité (présence de clôtures, enrichement...).

La sous-trame urbaine

Différents degrés de densité urbaine sont à distinguer sur le territoire :

- les communes plus urbaines de la vallée
- les communes plus rurales

Perçus comme imperméables à la biodiversité, ces espaces n'en sont pourtant pas dépourvus. La diversité des espaces (jardins, vergers en cœur d'îlots, parcs et espaces verts, berges de cours d'eau, alignements,...) en font des espaces potentiellement riches du point de vue de la biodiversité.

A une échelle locale, la sous-trame urbaine permettra d'identifier les secteurs en perte de biodiversité (imperméabilisation, standardisation...) et de développer des moyens qui permettront un retour de la biodiversité (gestion différenciée, implantation d'espèces autochtones, plantations nouvelles, ...).

La mission du prestataire consiste à établir :

- une identification des espaces naturels urbains permettant leur hiérarchisation suivant leur rôle fonctionnel ;
- la création d'une cartographie au 1/5 000^{ème} de la sous-trame et si besoin une cartographie au 1/2 500^{ème} des espaces à enjeux et une justification de ce classement
- une typologie détaillée en fonction de la diversité des espaces et de leur potentiel de biodiversité ;
- une identification des ruptures et risques de rupture ;
- les propositions d'actions prioritaires de restauration des continuités.
-

Les espaces naturels urbains se caractérisent suivant :

- leur surface ou leur linéaire,
- leur environnement,
- la nature des sols,
- leur positionnement,
- leur isolement,
- leur vulnérabilité,
- leur vocation à long terme.

Etape 3 - Synthèses cartographiques de la TVB et des Zones Humides de la CCVB, sous-trame par sous-trame

Lors de cette étape, le prestataire réalisera un recueil cartographique présentant les sous-frames au 1/5 000^{ème} et/ou au 1/7 500^{ème} couvrant l'ensemble du territoire.

Pour chaque sous-trame et sur la base des cartes réalisées précédemment, le prestataire mettra en évidence les ruptures, les risques de rupture et les discontinuités constatées au niveau de chaque sous-trame.

Etape 4 -Hiérarchisation des enjeux par sous-trame - Rédaction d'une notice d'actions types

Chaque type de milieu fera l'objet d'une fiche descriptive qui rappellera ses caractéristiques, son intérêt global pour la biodiversité, les facteurs d'évolution et la dynamique de la végétation dans laquelle il s'inscrit, mais aussi les risques auxquels il est exposé.

Le prestataire devra alors proposer des actions types en faveur de la protection des milieux à enjeux forts, actions qui permettront d'enrayer les dynamiques pouvant conduire à la disparition des milieux ou à des ruptures des sous-frames. Leur hiérarchisation se fera en fonction de la vulnérabilité de ces milieux. Il proposera également un panel de mesures en faveur du comblement des ruptures des sous-frames.

Ces actions seront localisées et décrites sous forme de fiches actions, qui préciseront l'objectif à atteindre, la nature des actions à engager, les démarches réglementaires éventuellement à prévoir, la maîtrise foncière des terrains, les acteurs, le coût estimatif et les financements potentiels.

De la même façon, il identifiera les stades d'évolution où sont atteints les optimums de diversité biologique et les mesures de gestion qui peuvent être proposées pour les conserver.

Chacune de ces fiches sera illustrée d'une photo représentative du milieu, d'une cartographie propre au milieu au 1/5 000^{ème} et de schémas explicatifs si nécessaire.

Etape 5 : Mise en œuvre de la cohérence TVB au regard des compétences de la CCVB

Sur la base des secteurs à enjeux identifiés pour la thématique TVB/biodiversité et des résultats de l'étude, une cartographie sera réalisée pour représenter l'ensemble des secteurs à enjeux du territoire intercommunal, en les hiérarchisant par ordre de priorité.

La CCVB doit pouvoir identifier les secteurs soumis à plusieurs enjeux, afin d'adapter les actions à mettre en œuvre suite à l'étude.

Dans la perspective de pouvoir créer de nouveaux corridors écologiques afin de renforcer le réseau des TVB sur le territoire de la CCVB, il sera demandé au prestataire d'élaborer une corrélation entre la TVB et les compétences de la CCVB, notamment au regard de la compétence GEMAPI. Lors de cette étape, il est demandé également au prestataire de mettre en parallèle les résultats de l'étude TVB avec le plan de paysage intercommunal de plus de 25 ans.

Finalisation des livrables de la première phase

Suite à la validation des éléments présentés précédemment, le prestataire finalisera les livrables en intégrant les remarques et compléments éventuels recueillis lors des étapes 1 à 5 précédentes.

Sont ainsi attendus, dans leur version définitive :

- l'exposé de la méthodologie d'étude et des difficultés particulières ou limites rencontrées lors de la mission ;
- le recueil cartographique présentant les sous-trames au 1/5 000^{ème}, couvrant l'ensemble du territoire, faisant également apparaître les ruptures et les discontinuités constatées au niveau de chaque sous-trame ;
- les fiches descriptives de chaque milieu telles que décrites précédemment ;
- les descriptifs et les zooms cartographiques au 1/2 500^{ème} correspondants réalisés sur les propositions d'actions - types.

Après validation par les membres du COPIL, les documents seront fournis au format pdf. Les cartes figurant dans les rapports devront être fournies à part également au format pdf.

Les différentes couches utilisées pour établir la cartographie seront transmises à la CCVB afin de pouvoir être intégrées au SIG (format shp ou dxf)

L'ensemble des livrables sera transmis à la Communauté de Communes ainsi qu'aux partenaires de l'AMI TVB.

Planning détaillé de la première phase de l'étude

Le prestataire sera tenu de réaliser l'ensemble des missions suivantes qui ont été déterminées par la communauté de communes de la Vallée de la Bruche dans les délais suivants :

TRANCHE	Etapas	Intitulé de la phase	Point de validation	Délais Prévisionnels
TRANCHE FERME	1	Recueil des données - Analyse de l'état actuel des éléments de la TVB sur l'ensemble du territoire intercommunal.	→ Liste exhaustive des données employées lors du COPIL → Prise en compte des travaux réalisés sur le territoire	10 -14 semaines
	2	Traitements géomatiques sur les données disponibles, typologie des sous-trames du territoire et analyse de leur état pour l'identification exhaustive des secteurs à enjeux prioritaires de préservation/restauration.	→ Validation de la méthode de traitement et d'analyse de la TVB lors du COPIL → Validation de la cartographie, de la typologie et du choix des échantillons lors d'un COPIL intermédiaire.	8-12 semaines
	3	Synthèses cartographiques de la TVB et des Zones Humides de la CCVB, sous-trame par sous-trame	→ Validation des livrables intermédiaires pour engagement de la phase lors du COPIL intermédiaire.	8-12 semaines

	4	Hiérarchisation des enjeux par sous-trame - Rédaction d'une notice d'actions types	→ Validation des critères choisis et de la méthode de hiérarchisation proposée lors du COPIL → Validation de la notice proposée lors d'un COPIL intermédiaire.	8-12 semaines
	5	Mise en œuvre de la cohérence TVB au regard des compétences de la CCVB	→ Validation des critères choisis et de la méthode de corrélation proposée lors du COPIL	8-12 semaines
Documents finaux		Finalisation des livrables	→ Validation de l'ensemble des livrables lors du COPIL final.	5-8 semaines

Deuxième phase - Tranches optionnelles

Mission A :

Inventaire habitats/faune/flore et caractérisation de l'état de la TVB sur secteurs prioritaires identifiés phase 1

Sous Mission A1 : Secteurs prairiaux

En vallée de la Bruche, un travail conséquent a été et est porté sur le retour et la préservation des milieux prairiaux ; Il est demandé dans le cadre de cette mission de porter une attention particulière à la sous-trame prairiale. Celle-ci est composée majoritairement de prairies permanentes. Un certain nombre de données ont été recueillies sur le territoire (Etude agro et phytosociologique réalisée en 2012-2013 sur 18 prairies, Etude Massif des Vosges Typologie des prairies, Etude Massif des Vosges « Phytosociologie des prairies », Données MAE prairies fleuries...). L'étude devra donc compléter ces éléments **et d'approfondir entre 8 et 10 sites prairiaux.**

Ces sites feront l'objet d'une analyse plus approfondie lors de l'étape suivante. Le choix de ces échantillons, notamment au niveau géographique, tiendra compte des démarches engagées par la CCVB afin d'être complémentaire avec les études détaillées des sous-trames menées par ces dernières.

Les échantillons représentatifs retenus feront l'objet d'un approfondissement d'analyse. Des relevés de terrain ponctuels seront réalisés afin de caractériser les forêts et les prairies au niveau des associations végétales, de préciser sur une base floristique le degré d'intensification des espaces et de mieux identifier leurs facteurs d'évolution et leur résilience.

Ces travaux se dérouleront tout au long de la période de développement de la végétation (avril à septembre).

Ils s'accompagneront d'un travail d'entretiens avec des personnes ressources et acteurs locaux afin de confronter et compléter les résultats obtenus avec les connaissances qui ont pu déjà être constituées sur le territoire.

Une réunion de rendu intermédiaire sera organisée à l'issue de cette étape afin de valider la cartographie, la typologie et le choix des échantillons.

La mission du prestataire consiste à établir :

- une cartographie au 1/1000^{ème} et/ ou au 1/2 500^{ème} de la sous-trame
- une typologie affinée des prairies ;
- une cartographie des espaces à enjeux et une justification de ce classement ;
- un ensemble de propositions d'actions prioritaires de préservation et /ou du milieu et des continuités présentées sous la forme d'une notice.

Sous Mission A2 : Autres secteurs

Il est demandé au prestataire de réaliser une mission d'inventaire habitats/faune/flore et caractérisation de l'état de la TVB sur les autres secteurs prioritaires sur également 5 à 10 sites :

La mission du prestataire consiste à établir :

- une cartographie au 1/1000^{ème} et/ ou au 1/2 500^{ème} par sous-trame
- une typologie par sous trame ;
- une cartographie des espaces à enjeux et une justification de ce classement ;
- un ensemble de propositions d'actions prioritaires de préservation et /ou du milieu et des continuités présenté sous la forme d'une notice.

<p>La méthodologie décrite ci-dessus est générale. Le candidat devra joindre à son offre une notice méthodologique détaillée en s'attachant à répondre aux objectifs de la présente sous mission A.</p>
--

Mission B :

Diagnostic hydro-morphologique et écologique des cours d'eau de la vallée de la Bruche

Cette mission doit poursuivre un objectif d'amélioration des qualités hydro morphologiques, biologiques et environnementales des différents milieux aquatiques des cours d'eau/bassin versant amont de la Bruche, objectif devant s'intégrer dans le contexte de développement socio-économique local.

L'étude s'attachera à actualiser et à compléter les données disponibles en la matière (SAGEECE, données GEMAPI, ...) afin de réaliser une cartographie précise des enjeux relatifs au fonctionnement des cours d'eau aux inondations sur le territoire et à leur fonction de trame verte et bleue.

La réalisation d'un diagnostic détaillé du secteur puis l'élaboration d'un programme cohérent et global d'actions devra permettre de répondre à ces différents objectifs. Cette démarche s'appuiera sur une bonne connaissance du site et des enjeux en présence et reposera sur les étapes suivantes :

- une étude hydrologique et un diagnostic de l'état de la ripisylve;
- une reconnaissance détaillée du terrain pour établir un état des lieux environnemental du secteur (sociologique, hydraulique et écologique) et recenser les contraintes d'aménagement ;

- une représentation fidèle des obstacles et de la configuration du terrain par la réalisation d'un modèle fin ;
- des aménagements proposés qui viseront la simplicité, l'efficacité et un coût réduit pour permettre à la collectivité d'améliorer le fonctionnement naturel et l'état écologique du cours d'eau et des berges.

La méthodologie décrite ci-dessus est générale. Le candidat devra joindre à son offre une notice méthodologique détaillée en s'attachant à répondre aux objectifs de la présente sous mission B.

Mission C :

Inventaire des milieux humides du territoire,

Il est demandé au prestataire de compléter la mission réalisée dans la tranche 1 en établissant une mission fine d'inventaire des milieux humides au regard des éléments de l'état de la TVB.

Ce travail se fera à partir des données extraites notamment de : www.georm.eau-rhin-meuse.fr (zones humides issue de la couche zones à dominantes humides – CIGAL)

Les zones humides sont caractérisées par les trois critères suivants : présence d'une végétation hygrophile (adaptée aux conditions humides), présence d'un sol hydromorphe, présence d'eau de façon permanente ou temporaire (inondabilité).

Le prestataire identifiera et localisera toutes les zones humides du bassin versant d'une surface supérieure à **100 m²**. Le prestataire devra préciser la méthodologie qu'il utilisera pour cette phase de localisation et de délimitation, qui devra tenir compte des éléments suivants : les limites de la zone humide seront définies en priorité sur la base de l'analyse visuelle des habitats, voire en s'appuyant sur des éléments topographiques et/ou du paysage, **et en considérant une emprise maximale des milieux concernés**. La liste des habitats caractéristiques de zones humides figurant dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009 pourra être utilisée en appui pour la phase de délimitation, mais la délimitation ne sera pas réalisée selon la méthodologie réglementaire définie par ce même arrêté. **nb : au-delà des milieux humides dont l'identification est simple (marais, étangs, roselières), le prestataire veillera à porter une attention particulière aux milieux prairiaux, afin d'identifier l'ensemble des prairies humides présentes. (cf mission A)**

Cette analyse sera illustrée par une cartographie, qui représentera les zones humides identifiées avec un code couleur précis en fonction de leur degré d'intérêt.

Cette caractérisation sera réalisée a minima pour toutes les zones humides en lien direct avec les cours d'eau concernés par l'étude (position dans leur lit majeur par exemple).

La méthodologie décrite ci-dessus est générale. Le candidat devra joindre à son offre une notice méthodologique détaillée en s'attachant à répondre aux objectifs de la présente sous mission C.

Planning détaillé de la deuxième phase de l'étude

Le prestataire sera tenu de réaliser l'ensemble des missions suivantes qui ont été déterminées par la communauté de communes de la Vallée de la Bruche dans les délais suivants :

TRANCHE	Etapas	Intitulé de la phase	Point de validation	Délais Prévisionnels
TRANCHE OPTIONNELLE	A1	Inventaire habitats/faune/flore et caractérisation de l'état de la TVB sur secteurs prioritaires identifiés phase 1 Sous Mission A1 : Secteurs prairiaux	→ Validation de la cartographie, de la typologie et du choix des échantillons lors d'un COPIL intermédiaire.	3-5 semaines
	A2	Inventaire habitats/faune/flore et caractérisation de l'état de la TVB sur secteurs prioritaires identifiés phase 1 Sous Mission A2 : Autres secteurs	→ Validation de la cartographie, de la typologie et du choix des échantillons lors d'un COPIL intermédiaire.	3-5 semaines
	B	Diagnostic hydro morphologique et écologique des cours d'eau de la vallée de la Bruche	→ Validation de la cartographie, de la typologie et du choix des échantillons lors d'un COPIL intermédiaire.	3-5 semaines
	C	Inventaire des milieux humides du territoire,	→ Validation des critères choisis et de la méthode de hiérarchisation proposée lors du COPIL	3-5 semaines

3. VIE DE L'ÉTUDE

Le prestataire : compétences et moyens

La bonne exécution de la présente mission nécessite le recours à des **personnes maîtrisant les techniques d'analyse des écosystèmes**. Il est impératif qu'au moins un des membres de l'équipe travaillant sur cette étude dispose d'une **forte expérience dans l'analyse de la flore, en hydrologie et zones humides**. Cette personne devra suivre l'ensemble des relevés terrains (ceux imposés par le Maître d'Ouvrage et ceux proposés par le prestataire).

Les curriculum vitae de l'équipe intervenant lors de cette étude devront figurés dans l'offre et leur mission dans l'étude.

Une sensibilité à la lecture et à l'analyse des paysages serait appréciée.

Le prestataire exécute les prestations prévues au présent marché en nommant un « Responsable de Mission ». Si cette personne n'est plus en mesure de remplir sa mission, le prestataire doit en aviser immédiatement la personne publique, par lettre recommandée avec avis de réception postale, et prendre toutes les dispositions nécessaires pour que la bonne exécution des prestations ne s'en trouve pas compromise.

Le prestataire présentera un programme détaillé d'intervention (tâches, objectifs, moyens, méthodologie, calendrier,...) pour les différentes étapes de l'étude, et établira un détail précis en fonction de la tranche ferme et des tranches optionnelles

Il s'assurera de disposer de l'ensemble du matériel nécessaire.

Comité de pilotage de l'étude

Il sera procédé à l'installation d'un comité de pilotage à l'échelle de la vallée regroupant les principaux acteurs (Elus, socioprofessionnels, associations environnementales...) des secteurs concernés et des partenaires financiers et administratifs afin d'assurer le suivi de cette mission

Chaque étape de la mission sera soumise à validation du Comité de pilotage avant toute investigation ultérieure.

La composition de ce Comité de pilotage n'est pas figée, elle pourra évoluer selon les volontés du maître d'ouvrage et des partenaires.

Réunions du prestataire avec le Comité de pilotage

Dans le cadre de l'étude, le prestataire participera aux réunions suivantes en présence du Comité de pilotage:

Première phase - Tranche ferme

- Réunion de lancement de l'étude, au cours de laquelle le Comité de pilotage rappellera les objectifs et résultats attendus ;
- une réunion de travail sur l'état des lieux (étape 1) ;
- une réunion de rendu de l'état des lieux (étape 1) ;
- une réunion de pré-rendu des étapes 2, 3, 4, 5 ;
- une réunion de restitution définitive.

Deuxième phase - tranche optionnelles

- une réunion de travail par mission ;
- une réunion de rendu par mission.

La version finale de l'étude regroupant le rendu des 2 phases sera transmise en trois exemplaires au maître d'ouvrage. Un exemplaire reproductible ainsi que les fichiers informatiques correspondant aux documents majeurs seront également remis au maître d'ouvrage (formats habituels : Word, Excel, Open source, etc...+ format compatible SIG (dxf ou shp))

Pour animer ces réunions, le prestataire :

- réalisera des diaporamas informatiques clairs, précis et synthétiques reprenant l'ensemble des informations nécessaires à la bonne tenue de ces réunions ;
- fournira tout document nécessaire à la compréhension en réunion.

Ces réunions avec les différents acteurs locaux constituant le Comité de pilotage sera l'occasion pour le prestataire de rendre compte des résultats de son étude, en fonction de son avancée.

Hormis pour la réunion de lancement, le prestataire fournira à la CCVB au moins 8 jours avant la réunion les documents nécessaires à son déroulement :

- note ou rapport provisoire relatif à la mission en cours ou achevée ;
- tout document de travail nécessaire pour juger de l'avancement du travail et des choix effectués ;
- etc.

Le prestataire assurera la rédaction et la transmission sous format électronique d'un compte-rendu dans les 15 jours ouvrés suivant toute réunion. Ce compte-rendu comprendra un échéancier des prestations à réaliser et une date prévisionnelle de nouvelle réunion.

Le Comité de pilotage transmettra ses retours sur le compte-rendu au maître d'ouvrage qui en assurera la transmission au prestataire. A défaut d'un retour sous 8 jours ouvrés après la remise du compte-rendu par le prestataire, le document sera considéré comme validé par le Comité de Pilotage.

Toute correction ou amendement proposé lors des réunions fera l'objet d'une nouvelle production transmise aux membres du Comité de Pilotage pour validation.

Réunions intermédiaires avec le prestataire

Des réunions intermédiaires avec le chargé de mission de la CCVB ou un comité de suivi ad hoc pourront être organisées avec le prestataire au besoin entre deux réunions de comité de pilotage.

Il pourra notamment être envisagé un temps de restitution publique des principales données et des résultats de l'étude. Elle fera l'objet d'une mission complémentaire le cas échéant.

Délais de réalisation

La durée totale de la présente étude est fixée à 18 mois à compter de la date de notification.

4. PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

La présentation et jugement des offres

Le candidat présentera sa proposition de mission sur la base des points ci-dessous :

a) une proposition financière sur la base de la Décomposition du Prix Globale et Forfaitaire (DPGF) en € (pondération : 40 %). Le présent marché comporte une tranche ferme et des tranches optionnelles, de fait le maître d'ouvrage se réserve de retenir tout ou partie des offres.

b) un mémoire méthodologique (pondération 60 %) contenant :

- la composition de l'équipe et les compétences : présentation des CV **uniquement des personnes identifiées intervenant dans le cadre de la présente mission** (pondération : 15 %) ;
- **le planning détaillé** de la mission par étape et par prestation (pondération : 10 %) ;
- **une présentation argumentée** de la prestation décrivant (pondération 35 %) :
 - la compréhension de la mission par le prestataire;
 - la prise en compte des contraintes de délais pour le rendu de chaque étape
 - la méthode de travail qui sera employée et justifiée quant à l'organisation des différents intervenants;
 - le contenu des visites de terrain
 - toute autre information que le prestataire jugera utile de verser à l'argumentaire

Type de procédure

La présente consultation est passée selon la procédure adaptée et soumise aux dispositions de l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 et de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics. Il suit les dispositions de l'article 77 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 concernant les marchés à tranches.

Le présent marché n'est pas alloté en raison de la nature de l'achat (prestations intellectuelles) nécessitant une cohérence d'ensemble dans la réalisation de la prestation.

Le présent marché comporte une tranche ferme et une tranche optionnelle.

Sous-traitance

Si le prestataire souhaite sous-traiter certaines tâches, il devra mentionner son (ou ses) sous-traitant(s) dès l'établissement de son offre.

L'acceptation d'un sous-traitant et l'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance sont mentionnés dans un acte spécial signé par le pouvoir adjudicateur et par le prestataire qui conclut le contrat de sous-traitance.

Prix - Variation dans les prix - Règlement des comptes

Type de prix

Les prestations sont traitées à prix global et forfaitaire.

Etablissement du prix

Les prix du marché sont établis en euros hors les Taxes à la Valeur Ajoutée (TVA). Les prix sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de l'exécution et de la maîtrise de la qualité des prestations,

y compris les frais généraux, impôts et taxes, et assurer à l'entrepreneur une marge pour risques et bénéfice.

Mois d'établissement des prix du marché

Les prix du présent marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de remise des offres. Ce mois est appelé "mois zéro".

Révision du prix du marché

Les prix de la tranche ferme sont fermes, non révisables.

Les prix de la tranche optionnelle seront révisés à la date de la notification de son affermissement. Le prix ainsi fixé restera ferme pendant la durée d'exécution de la tranche optionnelle.

La révision est effectuée par application au prix du marché d'un coefficient C de révision, donnée par la formule : $P = (P_o \times C_m)$ tel que : $C_n = I(m) / I(o)$

dans laquelle :

P = prix initial actualisé

P_o = prix de base mentionnés à l'acte d'engagement

I (o) = valeur de l'index I au mois de la date limite de remise des offres

I (m) = valeur du même indice au mois de réalisation des prestations.

Pour information, le dernier indice ING connu lors de la publication du présent marché est : 113.5 (Identifiant : 001711010 - Mai 2018 – INSEE).

Ce mois m est déterminé comme suit : index du mois au cours duquel l'acompte ou l'élément de mission est facturable.

Lorsque la valeur finale des index n'est pas connue au moment du paiement, le maître d'ouvrage doit procéder au paiement provisoire sur la base de la valeur révisée en fonction de la dernière situation économique connue.

Le maître d'ouvrage procédera à la révision définitive dès que les index seront publiés.

Les coefficients de révision seront arrondis au millième supérieur.

Règlement des comptes

Il sera fait application de l'article 11 du CCAG-PI.

Règlement en cas de cotraitance ou de sous-traitance

Il sera fait application de l'article 12 du CCAG-PI.

Délai de paiement

Le paiement sera effectué selon le délai maximal de trente jours à compter de la date de réception des factures.

Passé ce délai, le titulaire bénéficiera d'intérêts moratoires calculés sur la base du taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points.

Pièces constitutives du marché

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes par ordre de priorité décroissante :

a) pièces particulières :

1. acte d'engagement ;
2. le présent cahier des charges ;
3. la note méthodologique.
4. Le bordereau de prix détaillé
5. Le planning prévisionnel

b) pièces générales : le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de prestations intellectuelles (CCAG-PI).

Assurances

Dans un délai de dix (10) jours à compter de la notification du marché et avant tout commencement d'exécution, le bureau d'études ainsi que les co-traitants et les sous-traitants désignés dans le marché doivent justifier qu'ils sont titulaires au moyen d'une attestation portant étendue de la garantie d'une assurance couvrant les responsabilités résultant des principes dont s'inspirent les articles 1382 et suivants, 1792 et suivants, 2270 et suivants du Code Civil.

Tout défaut de présentation dans le délai indiqué entraîne de plein droit la nullité de la notification sans que l'entreprise puisse demander une quelconque réparation.

Pénalités

En cas de retard dans la production des documents dans les 7 jours suivant la demande du maître d'ouvrage, et du fait du prestataire, il sera appliqué une pénalité journalière de 100 € TTC par jour calendaire de retard.

En cas de non-respect d'une des clauses du présent cahier des charges une pénalité de 500€ TTC sera retenue sur la rémunération des prestations.

Résiliation

La résiliation pourra être prononcée dans les cas prévus par le CCAG-P.I applicable au présent marché.

Tribunal compétent en cas de litige

En cas de litige, les parties conviennent de saisir le Tribunal Administratif dans le ressort duquel se situe le maître d'ouvrage.

Déroptions aux documents généraux

Toutes dispositions du C.C.A.G. / P.I. non contredites par les stipulations du présent C.C.A.P. demeurent pleinement applicables.